(Container)



Dithane™ M-45 Fongicide

GROUPE M FONGICIDE

Contient du mancozèbe

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE: Mancozèbe 80 %

poudre mouillable

Nº D'HOMOLOGATION 8556 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 3,5

Corteva Agriscience Canada Company 2450, 215 – 2nd Street S.W. Calgary, Alberta T2P 1M4 1-800-667-3852

[™]Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut causer des irritations du nez, de la gorge, des yeux et de la peau. Ne pas respirer les poussières ni le brouillard de pulvérisation. Porter un respirateur approprié au cours de la manipulation (mélange et chargement) de ce produit. Enlever les vêtements contaminés sans tarder et laver la peau atteinte à l'eau et au savon. Bien laver les vêtements avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-àbouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas appliquer directement sur les milieux aquatiques. Ne pas contaminer les plans d'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Ne pas appliquer dans des conditions météorologiques propices à la dérive hors des zones traitées.

ENTREPOSAGE

Tenir loin du feu et des sources d'étincelles. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder à l'abri de l'humidité et de la chaleur qui peuvent causer la décomposition, l'altération du produit, ou un incendie. Le contenant doit toujours être bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas empiler plus de 3 palettes de contenants. Laisser un accès toutes les 2 rangées. La décomposition produit une mauvaise odeur. Le cas échéant, vérifier si des contenants sont chauds et les sortir immédiatement à l'air libre pour les mettre au rebut de manière appropriée. Ne pas entreposer ni mettre au rebut à proximité des aliments pour les humains et les animaux.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on vent se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Booklet)



Dithane™ M-45 Fongicide

GROUPE M FONGICIDE

Contient du mancozèbe

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE: Mancozèbe 80 %

poudre mouillable

Nº D'HOMOLOGATION 8556 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 3,5 kg, 20 kg, 25 kg, 544 kg, et vrac

Corteva Agriscience Canada Company 2450, 215 – 2nd Street S.W. Calgary, Alberta T2P 1M4 1-800-667-3852

[™]Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut causer des irritations du nez, de la gorge, des yeux et de la peau. Ne pas respirer les poussières ni le brouillard de pulvérisation. Porter un respirateur approprié au cours de la manipulation (mélange et chargement) de ce produit. Enlever les vêtements contaminés sans tarder et laver la peau atteinte à l'eau et au savon. Bien laver les vêtements avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-àbouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas appliquer directement sur les milieux aquatiques. Ne pas contaminer les plans d'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Ne pas appliquer dans des conditions météorologiques propices à la dérive hors des zones traitées.

ENTREPOSAGE

Tenir loin du feu et des sources d'étincelles. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder à l'abri de l'humidité et de la chaleur qui peuvent causer la décomposition, l'altération du produit, ou un incendie. Le contenant doit toujours être bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas empiler plus de 3 palettes de contenants. Laisser un accès toutes les 2 rangées. La décomposition produit une mauvaise odeur. Le cas échéant, vérifier si des contenants sont chauds et les sortir immédiatement à l'air libre pour les mettre au rebut de manière appropriée. Ne pas entreposer ni mettre au rebut à proximité des aliments pour les humains et les animaux

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

Le Dithane M-45 Fongicide est censé être compatible avec la plupart des pesticides courants.

PRECAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
- Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique, engendrant entre autres une réduction de l'efficacité ou l'accroissement du taux de dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait donc communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas précisément recommandé sur l'étiquette du produit antiparasitaire en question. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur une étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par Corteva Agriscience Canada Company.

MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.

Verser le Dithane M-45 Fongicide lentement à travers le tamis dans le réservoir du pulvérisateur pendant qu'il se remplit ou bien pré-mélanger dans un réservoir ravitailleur pour pulvérisateurs à concentrés. Ajouter les pulvérisations d'insecticides ou nutritionnelles en dernier. Le Dithane M-45 Fongicide est censé être compatible avec la plupart des pesticides courants. Il est important d'assurer une couverture complète et uniforme pour obtenir une efficacité antiparasitaire optimale. Pour les pulvérisateurs à jet d'air à faible volume, ajuster le taux de mélange en conséquence.

LÉGUMES

POMMES DE TERRES - Brûlure alternarienne et mildiou. Commencer les applications tôt, à raison de 1,1 kg de Dithane M-45 Fongicide par hectare lorsque les plants ont de 10 à 15 cm de haut. Augmenter à 1,75 kg par hectare au fur et à mesure que les plants croissent. Lorsque les rangs se referment, augmenter à 2,25 kg par hectare. Appliquer tous les 7 à 10 jours durant toute la saison.

Intervalle d'application réduit

Pendant les périodes où la température humide favorise le mildiou et/ou que la croissance des plants est très rapide, les intervalles entre les traitements peuvent être raccourcis aux 5 à 6 jours. Appliquer 1,10 kg par hectare jusqu'à la fermeture des rangs, augmenter alors à 1,75 kg par hectare jusqu'à ce que les conditions permettent un retour à des intervalles réguliers d'application.

Une couverture uniforme est essentielle pour une bonne suppression de la maladie. Délai d'attente avant récolte : 1 jour.

TOMATES - Brûlure alternarienne, du mildiou, de l'anthracnose, de la stemphyliose et de la tache fusarienne grise. Utiliser le fongicide Dithane M-45 Fongicide, à des taux de 1,10 à 3,25 kilogrammes par hectare, dans suffisamment d'eau pour couvrir uniformément tout le feuillage. Débuter les applications dès les premiers rapports de l'apparition de la maladie dans la région, et répéter les traitements tous les 7 à 10 jours, ou plus souvent si les conditions sont sévères. Délai d'attente avant récolte : 7 jours.

OIGNONS - Pour la suppression de la brûlure de la feuille (tache des feuilles ou coulure). Appliquer à raison de 2,25 à 3,25 kg/ha dès l'apparition de la maladie et répéter tous les 7 jours au besoin. Ajouter un agent mouillant approprié. Ne pas employer sur les oignons verts à botteler. Délai d'attente avant récolte : 10 jours.

CÉLERI - Brûlure alternarienne et mildiou. Vaporiser à raison de 2,25 kg/ha dans les planches lorsque les plants sortent de terre. Répéter les applications tous les 3 à 5 jours jusqu'à la transplantation dans le champ. Continuer les applications dans le champ à raison d'une fois par semaine. Délai d'attente avant récolte : 14 jours. Couper les extrémités, parer et laver les céleris lors de la récolte.

CAROTTES - Tache des feuilles. Commencer les applications à raison de 2,25 kg/ha lorsque les plants ont 6 semaines ou lorsqu'il y a un risque de maladie. Répéter tous les 7 à 10 jours. Délai d'attente avant récolte : au moins 7 jours. Ne pas utiliser les fanes traitées pour l'alimentation des humains et des animaux.

CANTALOUPS, CONCOMBRES, CITROUILLES, COURGES, MELONS ET PASTÈQUES - Pour la suppression du mildiou, de l'anthracnose, de la tavelure, de la pourriture noire et de la tache alternarienne. Appliquer le fongicide Dithane M-45 Fongicide à raison de 1,10 à 3,25 kg/ha dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Commencer les applications lorsque les rameaux rampants commencent à se former ou dès le premier signe de maladie, et répéter chaque semaine. Vaporiser sur les deux faces des feuilles. Délai d'attente avant récolte : 14 jours.

FRUITS

POMMES - Pour la suppression de la tavelure, de la rouille de Virginie et de la rouille du cognassier. Pour un traitement préventif, commencer l'application de fongicide Dithane M-45 Fongicide lorsque les pointes vertes atteignent un demi-pouce (1,5 cm). Vaporiser de nouveau avant, pendant et après la floraison, en fonction du calendrier de traitements de la région. Appliquer à raison de 2,0 kg de fongicide Dithane M-45 Fongicide dilués dans 1 000 litres d'eau en vaporisations non concentrées ou l'équivalent en vaporisations concentrées. Si les conditions propices à la maladie sont modérées, diminuer le dosage de l'application à 1,5 kg. L'ajout d'un agent mouillant assure une meilleure couverture de la bouillie et contribue à éviter les taches inégales de résidus. La plupart des variétés de pommes traitées avec le fongicide Dithane M-45 Fongicide ont souvent une couleur et un aspect exceptionnels; toutefois, ce produit peut causer des lésions à la variété Golden Delicious. Délai d'attente avant récolte : 45 jours.

ATTENTION - Ne pas nourrir le bétail avec le marc des pommes traitées.

POIRES - Pour la suppression la psylle du poirier. Traiter à raison de 6,75-9,0 kilogrammes de Dithane M-45 Fongicide par hectare conformément aux recommandations de pulvérisation locales. Délai d'attente avant récolte : 45 jours.

RAISINS - Pour la suppression du mildiou de la vigne. Traiter à raison de 2,0 kilogrammes par 1 000 litres (6,75 kilogrammes par hectare) de Dithane M-45 Fongicide de la façon suivante : commencer les applications lorsque les nouvelles pousses sont de 20 à 25 centimètres de long (stade préfloral). Vaporiser de nouveau deux ou trois fois à intervalles de 10 à 12 jours en postfloraison. Délai d'attente avant récolte : 30 jours.

CULTURES DE PLEIN CHAMP

BETTERAVES À SUCRE - Pour la suppression de la cercosporiose. Traiter à raison de 2,25 kilogrammes par hectare dans 800 litres d'eau dans le cadre d'un programme de protection de 3-5 applications. Délai d'attente avant récolte : 21 jours. Ne pas donner les pétioles des betteraves traitées aux animaux.

BLÉ (TOUTES LES VARIÉTÉS, Y COMPRIS LE BLÉ DUR) – Pour la suppression de l'helminthosporiose, de la septoriose et de la rouille des feuilles.

Vaporisation précoce : Appliquer à raison de 1,1 kg/ha aux stades de croissance Feeks 1-3/Zadoks 12-21, pendant la période comprise entre le stade des 3 feuilles et celui du tallage. ET/OU

Vaporisation tardive : Appliquer à raison de 2,25 kg/ha aux stades de croissance Feeks 10,5/Zadoks 59, lorsque l'épi est entièrement sorti mais avant la floraison (épiaison).

Pour les applications par voie terrestre à l'aide de buses à jet plat, utiliser 100 litres d'eau par hectare à une pression de 345 kPa. Ne pas dépasser deux applications par saison et ne pas appliquer dans les 40 jours précédant la récolte.

ATTENTION : Ne pas utiliser les cultures traitées pour le pâturage ou comme fourrage. Les données sont insuffisantes pour permettre cet emploi. Ne pas donner la paille ou les criblures au bétail.

TABAC

SERRES - Pour la suppression de la moisissure bleue, mélanger 50 à 100 grammes de fongicide Dithane M-45 Fongicide dans 25 à 50 litres d'eau et vaporiser sur une superficie de 100 mètres carrés. Vaporiser les jeunes plants à fond mais sans faire ruisseler. Commencer le traitement lorsque les plants atteignent 1,5 cm puis répéter deux fois par semaine jusqu'à la transplantation.

PLANTES ORNAMENTALES

GENÉVRIERS - (Colombie-Britannique seulement) Pour supprimer la rouille grillagée. Traiter à raison de 2,8 - 3,5 kg de Dithane M-45 Fongicide dans 1 000 L d'eau par hectare. Effectuer 3 applications par année, soit dans la troisième semaine d'août et les deuxième et quatrième semaines de septembre. Une couverture complète de tous les genévriers est essentielle.

THUYA, GENÉVRIER, DOUGLAS TAXIFOLIÉ - Pour supprimer la brûlure corynéenne, la brûlure des aiguilles du thuya, le dépérissement terminal et le rouge du Douglas, appliquer à raison de 2,75 - 3,5 kg dans 1 000 L d'eau par hectare. Pulvériser à des intervalles de 10-14 jours en avril, mai et début juin pour protéger les nouvelles pousses.

FRÊNE, CHÊNE, PLATANE OCCIDENTAL - Pour supprimer l'anthracnose (Gloeosporium spp.), appliquer à raison de 2,75 - 3,5 kg dans 1 000 L d'eau par hectare. Pulvériser à des intervalles de 10-14 jours en commençant avant le débourrement et en continuant tant que le temps reste humide au printemps.

AUBÉPINE - Pour supprimer la tache des feuilles (Diplocarpon spp.) appliquer à raison de 2,75 - 3,5 kg dans 1 000 L d'eau par hectare. Pulvériser à des intervalles de 10-14 jours selon le besoin, en commençant au débourrement de printemps.

HOUX - Pour supprimer la tache des feuilles (Algae Leaf spot) et la brûlure des rameaux et des feuilles (Phytophthora ilicis), appliquer à raison de 1,8 - 2,5 kg dans 1 000 L d'eau par hectare. Pulvériser au besoin, principalement en saison humide. Ne pas effectuer d'applications lorsque la récolte est proche afin d'éviter d'avoir des résidus visibles.

LIERRE - Pour supprimer la tache foliaire, appliquer à raison de 1,25 - 2,25 kg dans 1 000 L d'eau par hectare. Pulvériser au besoin, principalement en saison humide.

PIN - Pour supprimer le rouge du pin (Lophodermium), appliquer à raison de 2,5 kg dans 1 000 L d'eau par hectare. Pulvériser toutes les 2-3 semaines de juillet, août et septembre.

PLANTES HERBACÉES

GINSENG - Pour la suppression de la brûlure alternarienne. Utiliser le Dithane M-45 Fongicide à des taux de 4.4 kg/ha dans 2 000 litres d'eau. Appliquer dès l'apparition de la maladie, et faire suivre de cinq traitements d'arrosage subséquents, à des intervalles de deux semaines, dans le cadre d'un programme de pulvérisation régulier. Délai d'attente avant récolte : 30 jours. Ne pas donner le ginseng traité (racines ou feuillage) aux animaux.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, Dithane M-45 Fongicide, fongicide de groupe M. Le développement de résistances est moins probable avec l'emploi de ce fongicide, car il agit de multiples façons.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées.